

Ce Monsieur sait intéresser l'auditoire en expliquant le moyen de trouver la ligne méridienne d'un lieu à l'aide d'un instrument à la portée de tout le monde, c'est-à-dire, un fil à plomb seulement ; et, connaissant la latitude de ce lieu, d'y placer un cadran solaire, soit horizontal, soit vertical.

Afin de donner plus d'intérêt et d'ajouter davantage aux preuves qu'il vient de fournir, M. Dufresne fait voir aux membres présents un instrument portatif de son invention. Cet instrument muni d'une petite boussole lui donne toutes les heures de la journée aux environs de sa résidence.

M. Dufresne a donné à ses auditeurs la certitude qu'il possède des connaissances étendues et pratiques dans la science des mesures.

M. le principal propose ensuite pour être discuté à la prochaine conférence, le sujet suivant : *Enseignement de la lecture dans les écoles.*

Sur motion de M. Ant. Légaré, secondé par M. J. B. Dugal, des remerciements sont votés aux officiers et aux membres du comité sortant de charge ; et l'assemblée s'adjourne au dernier samedi de janvier prochain.

B. PELLETIER,  
Secrétaire.

### Revue mensuelle.

La seconde session du deuxième parlement de la province de Québec s'est ouverte le sept novembre, avec la solemnité et le cérémonial ordinaires. Cette époque est toujours attendue avec une certaine impatience et saluée avec plaisir, par la population de notre ville, à qui elle communique, pour quelque temps du moins, une vie et une activité nouvelles. Notre jeunesse, surtout, se prépare chaque année à passer au crible les discours de la droite comme ceux de la gauche, et à déplacer, de temps à autre, la palme de l'éloquence. Car notre ville est littéraire avant tout. C'est peut-être une faute, aux yeux de quelques uns, mais nous l'avouons, dans tous les cas, sans aucune fausse honte. La littérature donne rarement la fortune, peu souvent même une aisance enviable ; mais, en revanche, elle offre, pour celui qui s'y livre par vocation, des compensations qui valent plus qu'on ne pense et des jouissances qui ont bien leur charme.

Plusieurs de nos députés qui s'occupent de littérature, connaissent cette verté aussi bien que nous. C'est pourquoi, en leur souhaitant la bienvenue, nous nous permettons de leur demander un peu de cette jouissance à laquelle ils nous ont, du reste, habitués, et qui coûte si peu cher à plusieurs d'entre eux.

Si nous avons en notre solemnité, nos amis de Montréal ont eu aussi, de leur côté, leurs jours de fête et de réjouissance. C'est d'abord le cinquantième anniversaire de l'admission de M. C. S. Cherrier à la profession d'avocat. M. Cherrier est le doyen du barreau de toute la province de Québec ; mais ce n'est pas là son seul titre à l'affection et au respect de ses frères, sentiments qui sont partagés, d'ailleurs, par toute une population, avec une touchante unanimous. M. Cherrier est un de ces hommes rares et privilégiés qui n'ont que des admirateurs et des amis, une de ces natures fermes mais généreuses dont les actions ont le don de contrôler sans blesser ; un de ces caractères honnêtes et francs respectés même par l'envie, qui, pourtant, respecte si peu de personnes et de choses. Si vous ajoutez à cela une affabilité extrême envers la jeunesse, une urbanité proverbiale envers tous les âges, et enfin une humilité égale à son mérite, vous comprendrez facilement comment on arrive à une considération si honorable.

M. Cherrier est, en outre, un de nos orateurs les plus populaires et les plus estimés. Il n'y a presque pas eu de réunion littéraire, où de mouvement dans les lettres et les arts, depuis trente ans et au-delà, où son nom ne soit pas mêlé, et où sa voix éloquente n'ait pas fait entendre des paroles pleines de promesses et d'encouragements ; promesses, d'ailleurs, qu'il a toujours tenues et encouragées qu'il a toujours traduites par des faits. Indépendamment de sa haute position morale, M. Cherrier s'est aussi acquis une très belle fortune : ce qui prouve, après tout, qu'en dépit d'une maxime moderne, l'honnêteté n'est pas toujours un obstacle au succès.

M. Cherrier a refusé plusieurs charges importantes ; il a même décliné, dit-on, l'honneur de s'asseoir sur le banc des juges, ce but si légitime de toutes les ambitions d'un avocat. Fût-il placé plus haut, d'ailleurs, dans l'échelle sociale, qu'il ne pourrait pas s'élever davantage dans le respect plein d'affection dont il est l'objet.

C'est surtout à la jeunesse qu'il a tant aimée, encouragée, soutenue, à entourer cette vieillesse honorable de sa reconnaissance empressee. C'est au jeune barreau surtout, qu'il appartient de lui prouver ses sentiments de gratitude si bien mérités, du reste. Pour cela, il n'a qu'à suivre les traces glorieuses qu'a laissées de toutes parts cette carrière si bien remplie,

Quelques semaines après cette démonstration, le 29 octobre, une autre fête, réunissait un concours immense de population, dans la vaste église paroissiale de Montréal, autour du vénérable évêque de ce diocèse, qui, lui aussi, célébrait ses noces d'or, c'est-à-dire le cinquantième anniversaire de son ordination. Toute la ville avait revêtu ses habits de liesse et, avec des députations de toutes les parties du pays, était venue, dans un élan spontané, apporter son hommage au prélat bien aimé et vénérer sa double couronne d'années et de vertus. Tous les évêques et presque tout le clergé de la Province étaient présents. La vaste enceinte de l'église de Notre-Dame ne pouvait pas contenir la foule énorme accourue de toutes parts, toute la ville était remplie d'étrangers.

Nous avons dit, la fête du 29 octobre ; nous aurions dû dire plutôt la série de fêtes, car pendant les six jours précédents, Monseigneur a été constamment l'objet des plus éclatantes marques de respect et d'affection. Toutes les paroisses du diocèse, tous les corps religieux ou sociaux de la ville sont venus, chacun en son tour, lui exprimer leurs sentiments et lui apporter leur offrande, à l'occasion de cet événement remarquable.

Le soir du 29, un grand banquet de 800 couverts, a été offert, au prélat distingué, à la grande salle du marché Bonsecours et une illumination a couronné cette journée de fête.

Nous espérons que le vénérable pasteur, malgré son âge avancé, sera conservé pendant de longues années encore à l'attachement de son troupeau.

Il nous faut, bien à regret, laisser ces sujets agréables pour faire une courte revue des faits importants, dans un autre ordre de choses, qui se sont passés autour de nous, ou de l'autre côté de l'océan.

Au moment où nos Chambres ouvriraient leur session, comme nous l'avons dit en commençant, nos voisins des Etats-Unis venaient de terminer leurs élections générales. La véritable élection, celle, du moins, qui attirait toutes les attentions et causait toutes les anxiétés, était l'élection du Président : elle s'est terminée en faveur du général Grant qui occupait déjà cette charge. Depuis huit jours, il était assez facile de prévoir ce résultat, et il n'a pris personne par surprise. Quoique Greeley, au commencement de la campagne électorale, parut reunir les plus grandes chances de succès, il avait cependant perdu beaucoup de terrain vers la fin de la lutte, et il n'était plus permis à son parti de se faire illusion. On assigne diverses causes à ce revirement extraordinaire de l'opinion publique, mais il est difficile de trouver la véritable. Grant s'était acquis beaucoup de réputation et une grande popularité, comme général dans l'armée du Nord, pendant la guerre de sécession. Quant à ses qualités administratives, il n'est pas facile d'affirmer qu'il en ait montré de bien remarquables pendant la période de sa présidence. Son règne aurait même été entaché de certaines fautes difficiles à pardonner, si l'on en croit, du moins, la presse du camp opposé. Dans un pays, toutefois, où les partis sont tellement tranchés, et où la lutte se fait avec tant de passion, il n'est pas toujours prudent de juger un homme sur des articles de journaux, et les actes de Grant ne justifiaient probablement pas à la lettre la sombre peinture qu'on en faisait.

D'un autre côté, Horace Greeley, quoique peu connu dans l'arène électorale, s'était créé une autorité aux grandeurs méritées dans la presse politique, depuis vingt-cinq ans et jouissait d'une juste considération comme écrivain et penseur distingué. La lutte sur les hustings avait en outre révélé en lui un orateur populaire d'un grand talent et un adversaire aussi redoutable à la tribune que dans le cabinet. Les deux antagonistes s'étaient également aliéné la population française par leurs sympathies ouvertement exprimées en faveur de la Prusse, pendant la dernière guerre. On s'accordait cependant assez généralement à donner moins d'importance à l'action de Greeley, qui n'avait été qu'une adhésion personnelle, pendant que l'appui de Grant était censé exprimer les opinions de tout le peuple américain. Les amis de Greeley avaient compté beaucoup sur cette distinction, peut-être un peu trop subtile pour la masse des électeurs. Grant avait aussi contre lui l'esprit de la Constitution qui semble être tout-à-fait opposé à l'élection d'un président pour deux termes d'office consécutifs. Malgré tout, cependant, Grant l'a emporté à une majorité considérable, et Greeley, qui avait laissé la rédaction de son journal pendant la lutte, afin d'être plus libre de ses actions et de ses opinions, a déjà repris le fauteuil et les fonctions qu'il avait abandonnées temporairement.

Beaucoup de personnes prétendent, et leur opinion n'est probablement pas sans fondement, que le résultat de l'élection est dû, en grande partie, à la décision du conseil arbitral de Genève, favorable aux Etats-Unis, et dont les amis de Grant ont su tirer parti en faveur de ce dernier, mais surtout, au jugement obtenu dernièrement dans l'affaire de l'île de San Juan. Cette question, comme on le sait, avait été soumise à l'empereur Guillaume. Nous empruntons à un journal de Montréal les détails suivants, à ce sujet